Résolution présentée par la délégation du Burundi

Thème — Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne — L'amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants et les jeunes

L'Assemblée Générale,

Constatant — l'abandon fréquent d'école par des jeunes afin de travailler et de contribuer aux revenus de leur famille dans les pays confrontés à la pauvreté,

Notant — que d'après l'indice de développement humain, la durée moyenne de scolarisation est inférieure à 5 ans chez les personnes de plus de 25 ans dans plus de 18 pays, notamment le Sénégal, le Pakistan ou encore le Népal, ce qui entrave l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires pour accéder à un emploi stable,

Préoccupée — par le nombre important d'enfants qui abandonnent leur scolarité ainsi que par les difficultés liées à la qualité de l'enseignement et au manque d'enseignants car d'après l'UNESCO 44 millions d'enseignants supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à l'éducation primaire et secondaire universelle d'ici 2030 à l'échelle mondiale,

Inquiète — face au travail des enfants estimé à 7.8 % d'après l'Organisation internationale du travail qui réduit leur temps consacré à l'éducation et que 61 % du travail des enfants se trouve dans l'agriculture, notamment dans l'agriculture familiale et les petites exploitations,

Soulignant — que l'agriculture constitue une source essentielle de revenus pour une grande partie de la population mondiale qui vit dans des ménages liés aux systèmes agro-alimentaires,

Affirme — la nécessité de prioriser l'éducation dans le but d'améliorer la situation économique et les futures perspectives d'un pays,

Décide — de créer un Fonds mondial « Éducation – Agriculture » qui va promouvoir des outils agricoles aux familles vulnérables afin de permettre aux élèves de continuer leur parcours scolaire sans être dépendants de leur situation financière ;

- d'inviter les pays concernés à mettre en place une taxe de 5% sur les exportations des matières premières, y compris agricoles, afin de financer le fond ;
- d'encourager les pays participants à partager leurs machines agricoles, leurs connaissances, leurs technologies et leurs spécialistes avec les agriculteurs des pays en besoin ;
- d'accompagner les pays bénéficiaires vers l'autonomie économique en développant leurs capacités éducatives, agricoles et professionnelles.

Le texte français fait foi